

Les délibérations du conseil municipal (12 décembre 2017)

Sous la présidence du maire André Ferret, 14 conseillers sont présents, un conseiller absent représenté.

Les délibérations ci-après ont été adoptées à l'unanimité, M. le maire est mandaté pour effectuer toutes les formalités administratives et signer les pièces s'y rapportant.

Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor.

Le C.M donne son accord pour verser l'indemnité de conseil au receveur municipal au taux de 100 % par an, calculée selon les bases définies par l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983.

Remboursements : frais de congrès des maires.

M. le maire rappelle que la prise en charge des frais concernant ce congrès sont inscrits au budget communal. Le CM l'autorise à faire mandater le remboursement sous justificatifs.

Dématérialisation des procédures : recours à la télétransmission des actes, des flux comptables et signature des conventions de mise en œuvre.

Le Centre de Gestion propose aux collectivités une mission d'accompagnement à la dématérialisation de l'envoi des actes soumis au contrôle de légalité (projet ACTES).

Afin d'avancer dans ce protocole, le CM autorise le maire à recourir à la télétransmission des actes, des flux comptables et à signer les diverses conventions liées à cette dématérialisation.



Modification temps de travail d'un emploi à temps non complet.

L'augmentation d'un temps de travail concerne un poste d'adjoint administratif au secrétariat de la mairie, qui aujourd'hui est de 25h30 et passera à 28h hebdomadaire au 1^{er} janvier 2018.

Le CM donne son accord.

Décision modificative budget communal. Cette opération d'ordre consiste au reversement de la somme de 100 000 € au compte D 21 dans le cadre des investissements (aménagement des constructions). Le CM donne son accord.

Contrat simple des classes maternelles privées 2017-2018.

La commune de St Julien Chapteuil est en convention d'association pour les classes maternelles de l'école privée. M. le maire propose de maintenir l'augmentation de 3 % chaque année et mettre le coût d'un élève maternelle à 523 € par élève domicilié sur la commune pour l'année scolaire 2017/2018. Le CM donne son accord.

Rétrocession de la voirie Lotissement « Le Bois de la Roche ».

Le C.M est favorable à la rétrocession gratuite à la commune de la voirie, de l'espace vert, l'aire de jeux et loisirs et le réseau d'eaux pluviales du lotissement « Le Bois de la Roche », cette voie sera classée dans la voirie communale.



Autorisation de mandatements pour 2018.

Le C.M donne son accord afin que le maire puisse signer les mandatements des factures d'investissement pour la période précédant le vote du budget communal à hauteur de 1/4 des crédits ouverts en 2017.

Travaux d'extension Basse Tension : Le Fraisie (maison Darras).

Le C.M approuve l'avant projet d'extension Basse Tension au Fraisie, confie la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de H. Loire et autorise le maire à inscrire la somme de 290 € au budget primitif qui sera restituée par le demandeur.

Coupes de bois : exercice 2018.

Sur proposition de l'ONF, le C.M donne son accord pour des prochaines coupes de bois dans la forêt sectionale de Chanales, La Pradette, le Fraisie. Cette coupe concerne la parcelle 4: sur une surface de 8,35 ha (résineux) destinée à la vente et sur une surface de 8,35 ha (feuillus) pour la délivrance aux affouagistes.

Projet Rue Chaussade : demande de subvention DETR :

Cette demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) concerne les travaux qui seront effectués pour l'aménagement de la rue Chaussade.

Le C.M sollicite une demande de subvention de 20 % soit 260 000 €.

Le C.M donne son accord pour solliciter cette subvention.

